



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

**Le président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
Président de droit du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes**

Arrêté Modificatif

ARRETE SDIS N° **177012**

ARRETE S.D.I.S. N°

Relatif à la composition de la Commission Consultative du Service de Santé et de Secours Médical.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1424-1 et suivants,
- **VU** le Code des Communes (partie réglementaire),
- **VU** le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours et notamment son chapitre IV,
- **VU** la circulaire du ministère de l'Intérieur – Direction de la Défense et de la Sécurité Civile, numéro DDSC/SDSSSP n°98-491 du 26 mai 1998 relative à l'application du décret n°97-1225 du 26 décembre 1997,
- **VU** la délibération n°99-35 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes en date du 11 octobre 1999 relative notamment aux conditions de nomination des membres de la Commission Consultative du Service de Santé et de Secours Médical,
- **VU** les avis formulés par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Monsieur le Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical,
- **SUR Proposition** de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : la composition de la Commission Consultative du Service de Santé et de Secours Médical du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes est actualisée comme suit :

MEMBRES DE DROIT

- Monsieur le Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical, Président,
- Monsieur le Médecin-Chef Adjoint,
- Monsieur le Pharmacien-Chef Départemental,
- Madame le Vétérinaire-Chef Départemental,

MEMBRES NOMMES

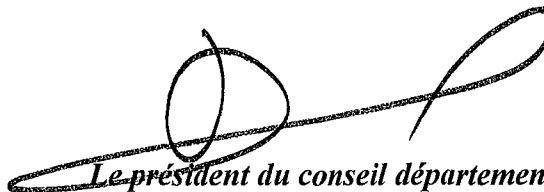
- ♦ Médecins de Sapeurs-Pompiers
- Monsieur le Médecin Commandant S.P.V. Dominique Di Vincenzo

- Monsieur le Médecin Colonel S.P.V Jean-Marc GELOT,
- ♦ Pharmaciens de Sapeurs-Pompiers
- Madame le Pharmacien Commandant S.P.V Anne Dominique LHOMMEAU,
- ♦ Infirmiers de Sapeurs-Pompiers
- Monsieur le Cadre de Santé (Infirmier en Chef du SSSM) Michaël BOUE,
- Madame l'Infirmière S.P.V Laetitia BETTI,

ARTICLE 2 : La durée du mandat des membres nommés est fixée à trois ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Monsieur le Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service de Santé et de Secours Médical des Alpes-Maritimes et notifié aux intéressés.

Fait à Villeneuve-Loubet, le 24 NOV. 2017



*Le président du conseil départemental,
Président de droit du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes,*

Pour le président et par délégation,
Le directeur départemental des services d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes

Colonel René DIES